

# Une stratégie pour plus de **croissance** et d'**emploi**

Programme de stabilité 2014-2017

L'économie française a connu en 2013 une année de croissance faible (0,3 %), même si des signes encourageants sont apparus en fin d'année – reprise de l'investissement et de l'emploi privé, pour la première fois depuis deux ans. Après 5 années d'atonie, l'activité en France retrouve fin 2013 son niveau d'avant crise.

La croissance est aujourd'hui de l'ordre de 1 % par an. Mais le chômage reste à des niveaux élevés, notamment pour les jeunes. Et notre économie continue à souffrir d'une compétitivité insuffisante par rapport à ses partenaires.

**La priorité pour le Gouvernement est de permettre à la croissance d'accélérer et à l'emploi privé de progresser de manière durable.**

Ce sera la meilleure contribution au pouvoir d'achat des ménages, notamment de ceux qui sont les premières victimes d'une économie insuffisamment dynamique.

**La stratégie du Gouvernement est double : renforcer notre économie et sa capacité à créer de l'emploi, tout en faisant des efforts ciblés pour le pouvoir d'achat des plus modestes ; poursuivre le redressement de nos comptes publics pour regagner des marges de manœuvre et faire baisser la dette publique pour retrouver de la souveraineté, tout en assurant le financement de nos priorités – éducation, justice et sécurité.**

C'est tout l'objet des politiques mises en œuvre, que retracent le programme de stabilité ainsi que le programme national de réforme qui l'accompagne, transmis chaque année par tous les États membres à la Commission européenne.

**Cette stratégie s'articule autour de la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, en parallèle à un effort de ralentissement de la dépense – 50 Mds€ d'économies sur la période 2015-2017.**

En restaurant les marges des entreprises, en améliorant leur compétitivité et en créant un choc de confiance dans l'économie, elle permettra aux entreprises d'exporter, d'investir et d'embaucher davantage, et aux ménages de davantage soutenir l'économie. Au total, la croissance devrait atteindre +1 % en 2014 puis accélérer ensuite à +1,7 % en 2015 et +2,25 % en 2016-2017, le Pacte de responsabilité et de solidarité permettant de majorer la croissance de 0,5 % sur la période.



# Le Pacte de responsabilité et de solidarité pour accélérer la reprise et le pouvoir d'achat

**Le Pacte se déploiera progressivement jusqu'en 2017.** Il permettra de rehausser l'activité d'un demi-point et de générer près de 200 000 emplois supplémentaires.

**Le coût du travail, déjà réduit par le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), sera à nouveau allégé pour porter la baisse totale à 30 Mds€.** Ainsi d'ici 2016, il n'y aura plus aucune cotisation Urssaf au niveau du Smic – en dehors des cotisations chômage – et les cotisations d'allocations familiales seront allégées pour les salaires allant jusqu'à 3,5 Smic (soit pour les 90 % des salariés, rémunérés jusqu'à 5 000 € brut /mois).

**En complément, la fiscalité pesant sur les entreprises sera modernisée et réduite :** la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), calculée sur le chiffre d'affaires et non pas sur les profits de l'entreprise, sera réduite à partir de 2015 puis supprimée totalement à l'horizon 2017 ; la contribution exceptionnelle à l'impôt des sociétés sera supprimée à horizon 2016 et le taux normal de cet impôt baissera dès 2017 pour atteindre 28 % en 2020.

**Parallèlement, dès 2014, les prélèvements sur les ménages modestes seront allégés.** A compter de 2015, la baisse des cotisations salariales permettra un gain de pouvoir d'achat sur la feuille de paie, qui atteindra 500 euros par an pour un travailleur payé au SMIC. Au total **ce sont 5 Mds€ de mesures en faveur des ménages modestes qui seront prises d'ici 2017.**

## Un effort d'économies inédit, avec une réforme en profondeur de l'action publique

**50 Mds€ d'économies sur 2015-2017 par rapport au rythme naturel d'évolution, c'est ce qu'il faut pour ramener la progression de la dépense publique au rythme de l'inflation.** C'est ce qui nous permettra de poursuivre la réduction des déficits sans augmentation des impôts.

**Cet effort sera réparti équitablement entre administrations publiques, en proportion de leur part dans la dépense publique totale ; il sera également réparti entre les générations :**

- **L'État et ses opérateurs** prendront toute leur part (18 Mds€ en trois ans), en gagnant en efficacité et en maîtrisant mieux encore leurs coûts ;
- **Les collectivités territoriales**, dont la dépense reviendra au rythme de l'inflation, contribueront à hauteur de 11 Mds€, au travers d'une organisation réformée ;
- **L'assurance maladie** économisera 10 Mds€ avec le déploiement de la stratégie nationale de santé, qui garantit la qualité des soins et le niveau de remboursements ;
- Et 11 Mds€ seront apportés par la **protection sociale**, grâce aux réformes déjà adoptées (retraites et politique familiale notamment) et aux mesures à venir (notamment gains d'efficacité dans la gestion des caisses et stabilisation en valeur des prestations sociales hors minimas sociaux pendant un an).

# Réduire les déficits en tenant nos engagements

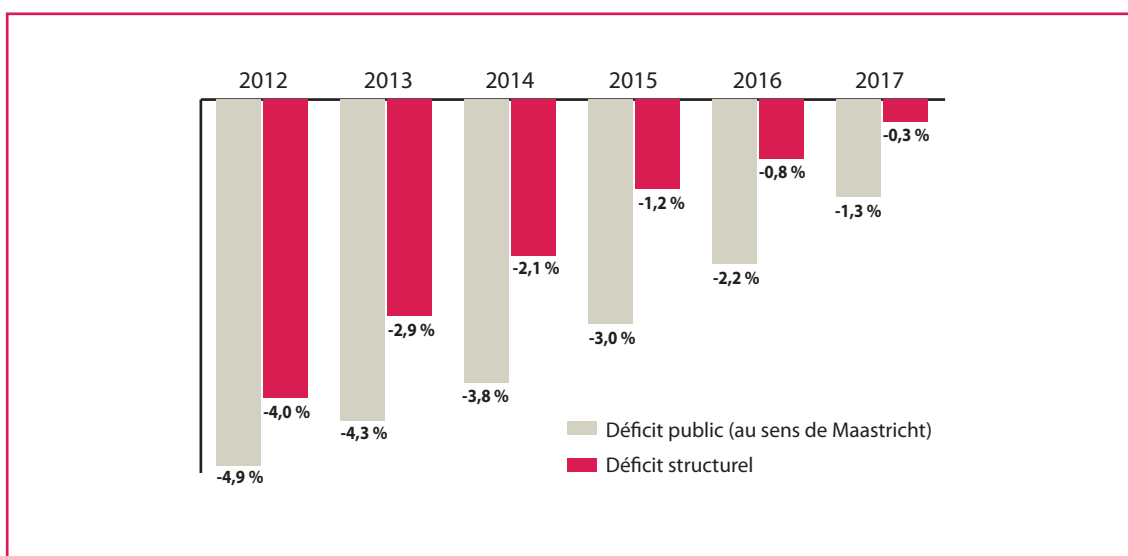
**L'objectif de 3 % de déficit en 2015 est maintenu.** Réduire le déficit public est la condition de la stabilisation puis de la diminution de la part de la dette dans le PIB.

C'est aussi la condition de la croissance.

Réduire le déficit public, c'est l'assurance du maintien de conditions de financement favorables pour l'État et derrière lui, pour les entreprises qui investissent et embauchent, et pour les ménages.

Réduire le déficit public, c'est aussi la garantie que la voix de la France continue à porter en Europe – et que les pays qui sont les plus fragiles peuvent compter sur une France présente à leurs côtés.

**Le rétablissement de nos comptes à l'œuvre depuis deux ans se poursuivra jusqu'à la fin du quinquennat :** le solde structurel sera proche de l'équilibre à l'horizon 2017, grâce à un ajustement de 0,8 point par an en 2014 et 2015 puis de 0,5 point ensuite.



## Qu'est-ce que le déficit public et le déficit structurel ?

**Le déficit public correspond à la part des dépenses des administrations publiques (État, collectivités locales et sécurité sociale, y compris la charge de la dette) non couverte par des recettes, issues pour l'essentiel des prélèvements obligatoires. Il est exprimé en point de PIB, c'est-à-dire en part de la richesse nationale.**

**Le déficit structurel correspond au solde public corrigé de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques. Lorsque la croissance est faible, certaines dépenses publiques augmentent, certains impôts (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) diminuent. L'élimination de ces effets conjoncturels conduit à évaluer la situation structurelle des finances publiques. Le pilotage par le déficit structurel permet une appréciation qui prend mieux en compte la réalité économique.**

# Des dépenses maîtrisées, des prélèvements qui commencent à baisser

**Avec la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, et grâce aux 50 Mds€ d'économies, la part des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires dans le PIB baissera sur l'ensemble de la période 2014-2017.**

Le ralentissement des dépenses publiques au rythme de l'inflation permettra de ramener les dépenses publiques à 53,5 % du PIB en 2017, soit leur niveau moyen d'avant crise.

Ce choix est exigeant et inédit. Mais c'est ce qui nous permettra de poursuivre la réduction des déficits sans décider de nouveaux impôts : entre 2014 et 2017, le taux de prélèvements obligatoires reculera de 0,6 point.

# Une diminution de la dette à l'horizon du quinquennat

La dette est passée de 65 % du PIB en 2007 à plus de 90 % en 2012 lors du quinquennat précédent. Et les déficits que nous avons trouvés en 2012 conduisaient inexorablement à une progression de l'endettement. Grâce à l'ensemble des décisions prises pour soutenir l'activité et l'emploi d'une part, pour réduire les déficits d'autre part, **le poids de la dette, qui représentait 93,5 % de la richesse nationale en 2013, diminuera dès 2016.** C'est, avec la baisse des déficits, un signe fort que la France retrouve la maîtrise de son avenir, et reconquiert sa souveraineté financière.

